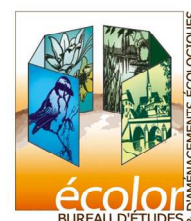


Situation des espèces Stratiotes aloïdes sur les étangs de Gondrexange, de Mittersheim et du Stock



Synthèse

Affaire suivie par :
Thierry DUVAL
Aurore FRANCON
2016

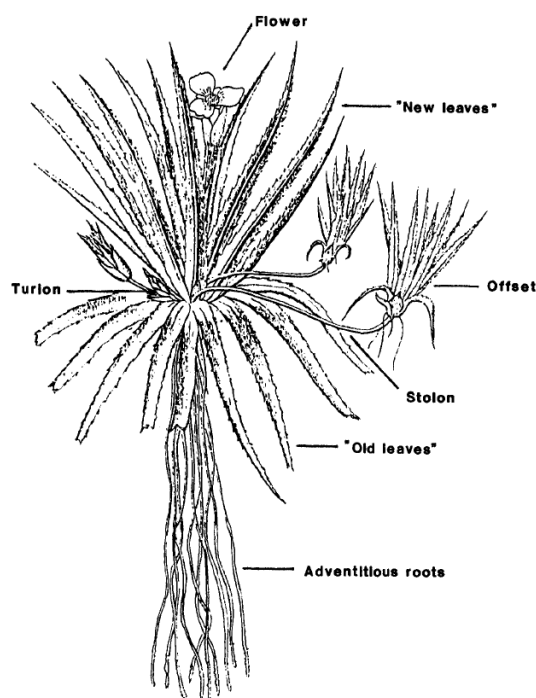


SOMMAIRE

1. Présentation de L'espèce.....	2
2. Gestion.....	3
2.1.1. Cadrage des actions.....	3
2.1.2. Enjeux et risques	3
2.1.3. Propositions d'actions.....	3
2.1.4. Suivis et connaissances	5
Figure 1 : Schéma d'un plant d'Aloes d'eau, Renman, 1989.....	2
Figure 2 : Statiotes aloïdes, ECOLOR, 2015.....	2

I. PRESENTATION DE L'ESPECE

Famille
Hydrocharitacées



Aspect

Plante herbacée hydro-hémicryptophyte, aquatique **dioïque**, à tiges courtes, stolonifères. Feuilles submergées nombreuses, toutes radicales, lancéolées, épaisses et raides, dentées épineuses, longues de 15 à 20 cm. Fleurs solitaires blanches, grandes de 30 à 40 mm de diamètre, les mâles réunis en plusieurs spathe bivalve ; les femelles solitaires dans une spathe bivalve sur un long pédoncule, sépales herbacés, ovales, épais, pétales de 15 à 25 mm, obovales-orbiculaires, blancs. Les fleurs mâles présentent 12 étamines fertiles entourées de nombreux staminodes, à filets libres. Les fleurs des pieds femelles présentent six stigmates, bifides. Le fruit correspond à une baie à six angles et six loges.

Les pieds sont essentiellement des mâles. La reproduction sexuée n'est pas attestée en France.

Figure 1 : Schéma d'un plant d'Aloes d'eau, Renman, 1989

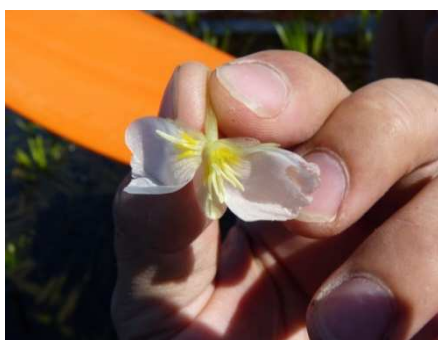


Figure 2 : Statiotes aloïdes, ECOLOR, 2015

2. GESTION

2.1.1. CADRAGE DES ACTIONS

Les objectifs de gestion sont donc :

- de **limiter la propagation** de l'espèce dans les secteurs où elle est présente de manière importante
- d'**éviter la propagation** dans les zones non encore colonisées par la *Stratiotes*
- effectuer un suivi annuel de la dynamique de la population de *Stratiotes aloides* avec comme point de départ la présente étude.

Pour cela, la stratégie de gestion doit définir **des zones d'interventions prioritaires** en identifiant et hiérarchisant plusieurs paramètres tels que :

- Le niveau de nuisance induit par la prolifération vis-à-vis des usages :
Les différents ports et pontons où la navigation est rendue difficile sont prioritaires par rapport à une cornée interdite à la navigation par exemple.
- Les paramètres techniques comme l'accessibilité au site
- L'évaluation de la balance bénéfique / risque : l'impact environnemental de la modalité de gestion en elle-même pouvant être néfaste au milieu. Les conséquences de la gestion doivent ainsi être évaluées.

2.1.2. ENJEUX ET RISQUES

La **gestion non contrôlée et non encadrée** induit également des **risques certains de dispersion** de l'espèce. En effet, un **faucardage ou un arrachage sans récolte** de l'ensemble des plants peut conduire à une « libération » de la plante qui peut alors, au fil des coups de vent se disperser sur l'ensemble de la masse d'eau et venir coloniser de nouveaux espaces. Cette problématique peut expliquer la dispersion importante de cette espèce sur l'étang du Stock.

L'absence de « stérilisation » des barques et du matériel peut également favoriser les dispersions des espèces et la colonisation d'autres étangs et de canaux.

2.1.3. PROPOSITIONS D'ACTIONS

PERIODE D'INTERVENTION :

Les interventions en zone humide peuvent induire des impacts importants notamment sur les communautés animales surtout par dérangement. L'avifaune palludicole (nichant dans les roseaux : Rousserolles, Phragmites, Bruant des roseaux, Butor, Blongios) est particulièrement sensible à ce type de dérangement.

Dans ces conditions, la récolte ponctuelle au sein des masses d'eau libre (hors roselière) est possible dès le mois de juin.

Il en est de même pour la récolte mécanisée par moissonneuse et râteau aux abords des pontons, où les oiseaux ne sont pas nicheurs.

En revanche, toute intervention de récolte en roselière ou en bordure de roselière est à

interdire jusque fin juillet. Ces secteurs à forts enjeux avifaunistiques doivent ainsi faire l'objet d'intervention qu'en août et septembre.

L'Aloès d'eau commençant à se dégrader en octobre et les turions se séparant des plants mères à cette période, la récolte des plants doit impérativement s'effectuer avant la fin septembre et au plus tard début octobre (selon les conditions climatiques). Passé cette période, la récolte ne sera pas totale et un risque de dispersion des plants est réel.

RECOMMANDATION :

Pour éviter ou renforcer les capacités de dispersion de la Stratiote, le faucardage est à interdire, sauf dans le cadre d'une opération organisée et encadrée par VNF.

Toute intervention sur la Stratiote doit être accompagnée d'une récolte complète des plants avec une exportation hors milieu aquatique et d'une stérilisation du matériel (notamment des barques de pêches, des filets et de tous engins de ramassage des Stratiotes).

Afin d'éviter la dispersion des espèces, il est recommandé de ne pas déplacer les barques d'un site envahi vers un site exempt d'espèces invasives, le transfert des plants pouvant intervenir par le fond des barques. (NB : la colonisation de l'Elodée de Nuttal et de la Stratiotes dans la cornée de Réchicourt et dans la cornée de Ketzing peut provenir d'un déplacement d'engins ou de matériel de l'étang du Stock vers ces étangs).

INTERVENTION MANUELLE :

L'intervention manuelle est préconisée dans les secteurs colonisés par la Stratiote de manière ponctuelle. C'est le cas de la cornée de l'Adelhouse sur l'étang du Stock ainsi que sur le Petit Stock à l'est des Trois Ponts. Ces secteurs font l'objet d'une colonisation de faible ampleur. L'objectif est ici de procéder à un arrachage manuel de l'ensemble des stations. Cette technique présente l'avantage d'être nullement impactante pour le milieu naturel puisqu'elle requiert très peu de matériel. Elle évite également la propagation de boutures. L'arrachage pourra se faire à partir d'embarcations à fond plat pour garantir la stabilité. Ce mode d'intervention est très fréquemment appliqué dans le cadre de la gestion des espèces invasives en milieu aquatique.

Attention, les barques ne devront pas être déplacées vers d'autres étangs sans être contrôlées et « stérilisées ».

INTERVENTION MECANISEE :

Le faucardage des stations n'est pas souhaitable ; la gestion devant permettre d'enlever les plants de *Stratiotes* d'un seul tenant.

Il est nécessaire d'utiliser un système de « ramassage » des pieds grâce à des bateaux moissonneurs ou à râteau. Ce mode d'intervention est généralement à utiliser dans les secteurs où les tapis végétaux gênent les usages. Ce mode d'intervention est cependant plus dommageable pour les milieux naturels. Aucune sélection des plantes à évacuer n'est par exemple possible. Le passage des engins entraîne également une remise en suspension des sédiments. Enfin la faune peut être également dérangée. Dans les secteurs accessibles depuis la berge ou les pontons et non accessibles en bateau, du matériel tel que des griffes, godet, peuvent être installés sur des bras hydrauliques sur des engins terrestres.

Mais dans tous les cas, il est nécessaire d'accompagner ces opérations par un contrôle en bateau afin de récupérer les éventuels plants ayant échappés aux engins.

De plus, tout le matériel et les engins doivent faire l'objet d'une « stérilisation » afin de détruire tous les fragments possibles de Stratiotes.

Ces modes de gestion doivent être envisagés sur les secteurs de l'étang du Stock, principalement au droit des pontons fortement colonisés.

DEVENIR DES DECHETS VERTS ISSUS DE LA GESTION

Dans la mesure où des opérations d'enlèvement des plants de *Stratiotes aloides* doivent être réalisées, le devenir des matières extraites doit faire partie intégrante de la gestion à mettre en place (Sarat et al, 2015). Le dépôt en berge peut être envisagé, car il pose peu de difficultés, mais il doit être limité et des précautions doivent être prises pour éviter la recolonisation si les dépôts sont trop proches de l'eau. De plus les espèces amphibies, plus résistantes à la dessiccation peuvent survivre plusieurs années dans un tas humide. Le stockage des *Stratiotes* sur une aire permettant leur dessiccation est à rechercher puisque les *Stratiotes* une fois sèches sont mortes et ne reprennent pas (données B. DHIRSON). Une réflexion devra être menée sur la valorisation de ces déchets verts. Une des solutions pourrait être la valorisation par compostage dans les centres de tri.

2.1.4. SUIVIS ET CONNAISSANCES

Outre le suivi technique des opérations d'élimination, un suivi scientifique des différentes techniques est à mettre en place afin d'acquérir un référentiel sur cette espèce méconnue.

Ce suivi doit être associé à un renforcement de la connaissance de l'écologie de cette espèce et de son développement par un **suivi dès le début du printemps** (avant la montaison à la surface). Ce suivi pourrait déboucher sur une technique de récolte des jeunes plants flottants.

L'origine de la *Stratiotes* étant inconnue et la dynamique de population observée sur l'étang du Stock et la cornée de Ketzling étant exceptionnelle et non conforme aux observations nationales, une **recherche génétique** sur les peuplements allochtones de l'étang du Stock et de la cornée de Ketzling et sur les peuplements autochtones de Champagne Ardenne et du Bassin Parisien serait à entreprendre avec les Conservatoires Botaniques d'Ile de France et de Lorraine.